

RAPPORT D'ACTIVITÉ AGPM MAÏS DOUX 2024 - 2025

SOMMAIRE

- PRODUCTION**
NOUVEAU REPLI DES SURFACES EN 2025
- ÉCONOMIE**
DE NOUVELLES MESURES DE PROTECTION
DES MARCHÉS
- PROTECTION DES CULTURES**
PRÉSERVER LES OUTILS DE PRODUCTION
- GESTION DES RISQUES**
UNE PRÉOCCUPATION CROISSANTE

PRODUCTION NOUVEAU REPLI DES SURFACES EN 2025

Les campagnes 2024 et 2025 ont pour point commun d'acter des baisses significatives de surfaces en France après le pic historique de 2023. En cause, une bonne année de production à l'échelle de l'UE en 2023 mais surtout l'impact des importations chinoises. La France et l'UE ont ainsi vu leurs surfaces chuter à leurs niveaux les plus bas plus observés depuis 10 ou 15 ans.

2024 : SURFACES ET RENDEMENTS EN BAISSE

Après une campagne 2023 conforme aux objectifs en France et légèrement excédentaire dans l'UE, et le pic des importations chinoises observé en 2023, le programme global mis en place dans l'UE s'est contracté.

En France, les surfaces semées sont passées de 25 740 ha à 21 760 ha, enregistrant donc une baisse de 15 %. Si cette valeur est *in fine* malgré tout conforme à la moyenne des 10 précédentes années de production, c'est l'ampleur de la baisse qui est marquante et qui signe une rupture par rapport aux tendances des précédentes campagnes.

Au-delà des surfaces, les rendements se sont également affichés en baisse avec 19,1 t/ha de moyenne sur les surfaces conventionnelles et 18,3 t/ha en production biologique. Dans les deux cas, les rendements 2024 sont conformes

LE MOT DU PRÉSIDENT



Pierre HARAMBAT

La filière maïs doux fait face depuis 2022 à un risque majeur de déstabilisation de son marché avec l'explosion des importations de maïs doux en conserve d'origine chinoise. En à peine plus d'un an, ces importations ont atteint 15 % du marché européen et les conséquences pour les réseaux de producteurs ont été immédiates. Les baisses de surfaces de près d'1/3 en France en seulement deux campagnes témoignent de l'ampleur du choc que la filière subit et du risque auquel la filière est exposée si rien n'est fait.

Freiner le plus rapidement possible ces importations est donc le principal enjeu de la filière depuis 3 ans et une première victoire majeure a été obtenue en août 2025 grâce à la mobilisation de tous les acteurs. La plainte pour antidumping déposée par les industriels avec le soutien de l'AGPM a abouti à l'adoption de mesures qui imposent depuis le 8 août 2025 des taxes douanières antidumping additionnelles très significatives allant jusqu'à 54 %. Très grande victoire pour la filière qui, je l'espère, produira rapidement ses effets. C'est en tout cas la preuve que notre structuration permet de conduire des actions d'ampleur et de les faire aboutir. J'y vois là le signe que nous pouvons relever collectivement les défis qui sont devant nous comme celui de la gestion de nos risques au sens large. C'est dans cette optique du moins que les travaux de la section maïs doux de l'AGPM sont conduits.

à la moyenne des 3 dernières campagnes mais les volumes livrés aux usines ont été inférieurs aux budgets des industriels.

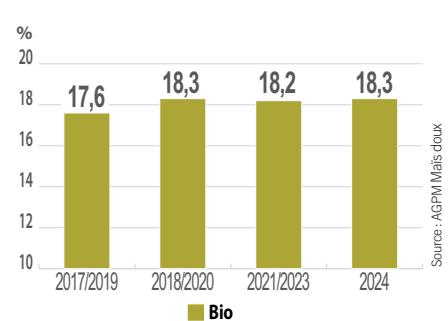
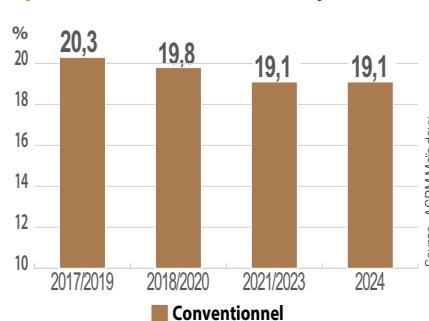
→ Évolution des rendements en France



Dans le reste de l'UE, les surfaces ont également baissé de l'ordre de 7 % en 2024 pour atteindre environ 72 000 ha sur le segment industrie d'après les estimations de AGPM Maïs doux. Les surfaces ont enregistré des baisses dans tous les pays sauf en Pologne qui poursuit sa croissance intérieure et a consolidé sa place de 3^{ème} producteur de l'UE après la Hongrie et la France.

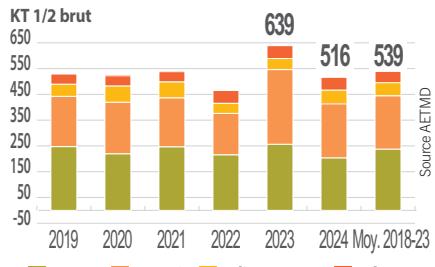
La production de l'UE s'est ainsi contractée sous l'effet de la baisse des surfaces et une performance agronomique moindre qu'en 2023. Elle se solde par des volumes qui n'ont pas atteint les objectifs.

→ Des rendements 2024 dans la moyenne 2021-2023 mais une tendance structurelle à la baisse

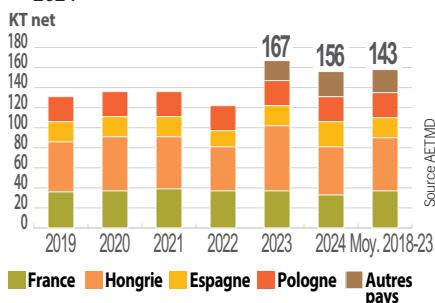


Sur le segment conserve, les volumes ont diminué de 19 % pour atteindre 516 Kt 1/2 brut. Sur le segment surgelé, une baisse est également observée mais plus modérée de 7 % pour atteindre 156 Kt net.

→ Conserve : 516 000 T 1/2 brut produites dans l'UE en 2024



→ Surgelé : 156 000 T net produites dans l'UE en 2024

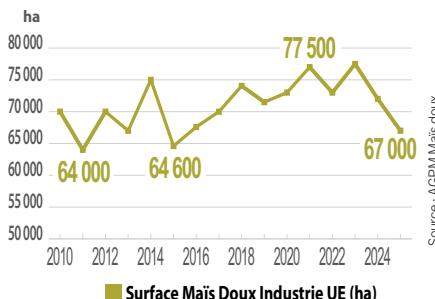


2025 : NOUVELLE BAISSE DES SURFACES ET RÉSULTATS GLOBALEMENT SATISFAISANTS

En France, les surfaces de maïs doux destinées à l'industrie ont enregistré une nouvelle baisse significative de 20 % pour atteindre 17 500 ha (conventionnel et bio). Ainsi, en 2 campagnes seulement les surfaces ont été réduites de quasiment 1/3 et ont atteint en 2025 leur plus bas niveau depuis 2010. On peut également noter que les surfaces de maïs doux bio restent stables à environ 1 100 ha et qu'elles ont ainsi été divisées par 2 depuis 2022.

A l'échelle de l'UE, la tendance globale est la même avec des surfaces qui peuvent être estimées à environ 67 000 ha pour la production dédiée à l'industrie. Il s'agirait ainsi du plus faible niveau depuis 2016. On note toutefois des évolutions contrastées selon les pays avec des baisses en France et en Hongrie, une relative stabilité en Espagne et en Italie mais de nouveau une nouvelle hausse en Pologne avec une statistique officielle qui mentionne plus de 17 500 ha de cultures de maïs doux (industrie et frais) dans le pays en 2025.

→ Nouvelle contraction des surfaces européennes en 2025



UNE CAMPAGNE 2025 MOYENNE

Dans un contexte de surfaces réduites, des ajustements ont pu être réalisés dans les calendriers de semis avec plus de sérénité que lors des précédentes campagnes pour limiter les impacts de l'alternance de conditions météo contrastées. Dans l'ensemble, la campagne aura été marquée par de fortes amplitudes thermiques (conditions fraîches pour les semis précoces, canicule fin juin, manque d'UC et de luminosité en juillet, nouvelle canicule début août, conditions froides dès la fin septembre). Bien qu'il n'y ait pas eu de conditions météorologiques extrêmes inscrites dans la durée, ces conditions ont conduit à une forme de plafonnement des rendements quelles que soient les périodes de semis, même si les semis précoces et les semis tardifs affichent des rendements un peu décevants. Sur le plan sanitaire, les ravageurs de début de cycle ont été peu présents alors que la pression heliothis a été très forte. L'utilisation de la substance active Chloranthaniliprole a encore permis de contrôler, dans l'ensemble les dégâts, mais cette campagne souligne encore la dépendance à une substance active pour gérer ce risque.

In fine, les rendements français devraient être légèrement inférieurs aux budgets en conventionnel mais supérieurs en maïs bio, confirmant ainsi l'importance de la période de semis sur la performance des production françaises.

ÉCONOMIE DE NOUVELLES MESURES DE PROTECTION DES MARCHÉS

Depuis l'explosion des importations de maïs doux chinois à partir de septembre 2022, le marché européen subit une perturbation sans précédent de par son ampleur et sa rapidité. La préservation du marché face à ces importations est donc depuis cette date le principal enjeu de la filière et tous les espoirs ont été mis dans une plainte pour dumping déposée en octobre 2024. La mobilisation de tous les acteurs de la filière, dont l'AGPM, et son expertise sur ce genre de dossier, a porté ses fruits avec l'adoption de mesures en août 2025.

ANTIDUMPING CHINE

Depuis septembre 2022, le maïs doux en conserve chinois a vu ses volumes fortement augmenter sur le marché de l'UE pour atteindre 84 000 t 1/2 brut dès 2023, soit 15 % de la production européenne. Cet afflux a perturbé le marché déjà fragilisé par 5 campagnes successives de production déficitaire de 2018 à 2022. Le niveau d'importations s'est maintenu à un niveau encore très élevé en 2024 avec 70 000 t 1/2. La conséquence de cette concurrence massive et soudaine s'est fait ressentir rapidement avec des baisses de surfaces de production quasi immédiates : -32 % en France et de 14 % dans l'UE depuis 2024.

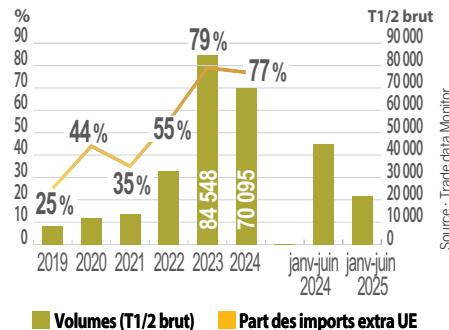
Face à cette situation, la filière, sous l'impulsion des industriels européens, et avec le total

soutien technique et financier de l'AGPM, ont initié dès 2023 une démarche en vue de déposer une plainte auprès de la Commission européenne pour dumping. Après de long mois d'investigation, un dossier a été déposé en octobre 2024. Il a permis de caractériser clairement des pratiques de dumping en démontrant par exemple :

- Un taux de « Dumping margin » de 100 %, c'est-à-dire que les opérateurs chinois ont exporté leurs marchandises à un prix 2 fois inférieur à leur coût de production estimé.
- Un taux de « Undercutting margin » également de 100 %, c'est-à-dire que les produits chinois sont vendus à un prix 2 fois inférieur aux coûts de production « sortie usine » des industriels européens.

Cette plainte a trouvé une issue favorable le 7 août 2025 avec la publication par la Commission européenne d'un règlement instaurant des droits de douanes additionnels antidumping provisoires allant de 37,5 % à 54,3 % selon les importateurs. Au regard du dumping qui a été qualifié, de tels taux étaient nécessaires pour espérer qu'ils puissent produire des effets rapidement. Il s'agit donc là d'une victoire majeure pour la filière européenne du maïs doux qui attend une conversion en droits dits « définitifs » (c'est-à-dire adoptés pour une durée de 5 ans). La décision sur ce point est attendue en février 2026.

→ Évolution des importations de maïs doux en conserve par l'UE depuis la Chine



Pour mémoire, la filière a acquis une expertise sur ce genre de dossier depuis l'adoption dès 2007 de mesures similaires vis-à-vis de la Thaïlande. Un dossier de demande de renouvellement pour les mesures adoptées envers la Thaïlande a d'ailleurs été déposé par l'AETMD (Association Européenne des Transformateurs de Maïs Doux) simultanément au dépôt de la plainte contre la Chine. L'enjeu est de renouveler, pour la 3^{ème} fois, des taux actuellement de 3,1 % à 14,3 % selon les opérateurs.

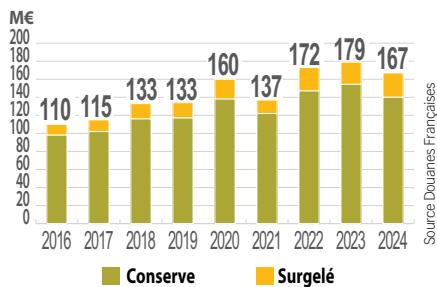
UNE BALANCE COMMERCIALE FRANÇAISE QUI RÉSISTE

Malgré ces perturbations de marché et les pertes de volumes de la production, la balance commerciale française du maïs doux résiste à la faveur d'une hausse des prix unitaires. Elle atteint +167 M€ en 2024 (conserve + surgelé) soit une baisse d'à peine 7 % par rapport à 2023. Elle reste donc dans la moyenne de la période 2020-2023.

Si l'on observe les flux avec plus d'attention, on observe une baisse globale des volumes exportés de 5 % à 123 000 T et une quasi-stabilité des importations à 26 400 T (conserve + surgelé). A contrario, le prix unitaire des volumes exportés a continué à augmenter de 1 % en 2024, mais dans des proportions sans commune mesure avec la hausse de + 23 % observée en 2023. C'est de nouveau le prix unitaire des conserves (en hausse de +3,5% en 2024) qui permet de maintenir la balance commerciale, car le prix unitaire des exportations de maïs doux en conserve a baissé de - 3 % sur cette période.

La balance commerciale du maïs doux en conserve s'élève à +140 M€ (-9%/2023) et celle du maïs doux surgelé à + 27 M€ (+9%/2023).

→ Une balance commerciale française qui résiste en 2024



UNE CONSOMMATION DE NOUVEAU EN RECOL EN 2023 EN FRANCE

Depuis la crise du Covid, la consommation de maïs doux en France connaît des dynamiques contrastées. Après la forte hausse de consommation liée aux confinements en 2020, la consommation avait chuté en 2021 avant de retrouver des niveaux « pré-covid » en 2022 et de chuter de nouveau en 2023. Une nouvelle contraction des achats à domicile des Français est visible en 2024, de même que sur le segment RHF (Restauration hors foyer).

Les données collectées par Kantar pour l'Unilet, et qui portent uniquement sur les achats de maïs doux en conserve, font apparaître des tendances similaires entre les deux segments mais dans des proportions non comparables.

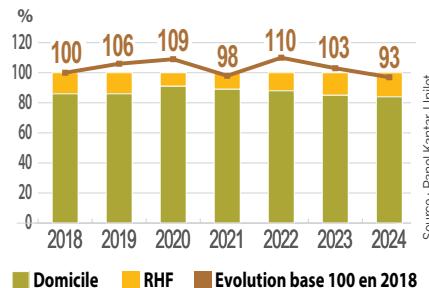
Pour les achats par les ménages pour une consommation à domicile, les données Kantar affichent une baisse de 7,1 % pour un volume total de 52,9 M d'équivalent boîtes 4/4. Une baisse qui s'explique par plusieurs facteurs : baisses du nombre de foyers acheteurs de 2,2 %, des volumes d'achat de 5,7 % et de la fréquence d'achat de 4,3 %. En valeur, ces ventes sont toutefois de nouveau en hausse de 1,5 % par rapport à 2023. La hausse du prix unitaire s'est toutefois fortement ralentie par rapport aux précédentes campagnes, signe notamment de la concurrence accrue avec la marchandise chinoise vendue en France. A noter que cette baisse des achats concerne aussi le segment bio qui voit ses ventes diminuer de 2 % en 2024, soit moins fortement sur le segment conventionnel. Les achats de boîtes de

conserves de maïs doux bio représentent ainsi 6,8 % des parts de marché, soit loin du pic de 8 % de 2021.

Pour les achats en Restauration Hors Foyer (RHF), les données Kantar affichent une très légère baisse de 0,5 % en 2024. Pour autant, les volumes consommés restent supérieurs à ceux de la période « pré-covid ». Au total, ce sont 9,8 M d'équivalent boîtes 4/4 qui ont été achetées sur ce segment en 2024.

Au global, les achats 2024 cumulés atteignent 62,7 M de t 1/2 brut et sont en baisse de 6 % par rapport à 2023 et de 11 % par rapport à 2022.

→ Évolution des achats de maïs doux en conserve en France



dans la recherche d'alternatives, souvent sous forme de produits de biocontrôle.

Un dernier essai visant à trouver des solutions dans la lutte contre la fusariose des épis a également été mis en place sous serre en 2025.



Source : Anvalis – C. Aliaga

Essai sous serre du programme technique maïs doux

LUTTE CONTRE LES RAVAGEURS

Depuis la validation, dans le cadre du PARSADA, du projet « Accompli » visant à trouver des solutions dans la gestion des populations de Lépidoptères, le programme technique maïs doux AGPM/ARVALIS a réduit son activité sur ce volet. Pour autant, un essai a été maintenu en 2025 sur grandes parcelles pour comparer différents modes d'application dont des applications localisées. Le programme se concentre depuis 2 ans sur la lutte contre les taupins, avec le renouvellement en 2025 d'un essai pour tester l'efficacité d'innovations (conventionnelles ou de biocontrôle), de fertilisants organiques et de plantes de services. A la demande des membres du Comité technique, une nouvelle thématique en lien avec les punaises a été introduite en 2025. A ce stade, les travaux sont exploratoires avec la conception d'une enquête sur la présence de punaises dans les parcelles de maïs doux pour identifier les espèces présentes, qualifier les symptômes et faire le lien entre ces deux aspects. Enfin, la problématique des pucerons pourra être traitée en marge de ce programme si le projet déposé dans le cadre du plan d'action Piqueurs Suceurs Grandes cultures de la vague 2 du PARSADA est retenu. La problématique pucerons est aussi commune à la majorité des cultures de légumes et un autre plan d'action « légumes » complémentaire à celui des grandes cultures a également été validé par le ministère de l'Agriculture en fin 2024.

LUTTE CONTRE LES ADVENTICES

La réfection des outils de protection s'étend désormais au désherbage avec le fait majeur du retrait du S-Métolachlore en 2024. Les essais mis en place dans le cadre du programme technique ciblent en 2025 trois adventices précises que sont le Panic Dichotome, le Souchet Comestible et le Datura. Un test de sensibilité variétal a également été mis en place à la demande d'une firme qui souhaite développer une substance active sur maïs doux.

PROTECTION DES CULTURES PRÉSERVER LES OUTILS DE PRODUCTION

Le maintien de la compétitivité de la filière et de l'attrait de la culture pour les producteurs passe par le maintien d'un panel de solutions variées et adaptées aux enjeux de la culture de maïs doux. L'AGPM se mobilise sur ces dossiers, aux côtés des opérateurs économiques pour accompagner les producteurs dans les transitions et les défis qu'ils doivent relever.

UN PROGRAMME TECHNIQUE SPÉCIFIQUE

Les producteurs, industriels et OP impliqués dans la production de maïs doux se retrouvent au sein du Comité technique animé par AGPM Maïs doux pour élaborer, mettre en œuvre et suivre un programme technique spécifique. Les travaux, mis en œuvre par Arvalis, sont débattus et arbitrés au sein de cette instance qui se réunit plusieurs fois par an.

Les travaux conduits en 2025 portent essentiellement sur la protection des cultures (désherbage, ravageurs et maladies) et 9 actions concrètes ont été déployées sur le terrain, au champ ou sous serre.

LUTTE CONTRE LES MALADIES

L'enjeu de la protection des semences contre les maladies telluriques reste un thème central du programme. En 2025, 3 essais sont dédiés à cette thématique. Ils s'inscrivent dans la continuité des actions des années précédentes afin de consolider les acquis. Les actions conduites visent à approcher la problématique par différents aspects à travers des essais d'efficacité au champ et sous serre. En 2025, un essai traitement de semences sous serre et un essai plus ciblé Pythium au champ ont été mis en place. Dans tous les cas, un effort spécifique est mis

DES ACTIONS SPÉCIFIQUES AUX SEMENCES DE MAÏS DOUX

La réflexion initiée en 2024 pour aller plus loin dans le travail d'investigation autour des semences sur la thématique des maladies telluriques a conduit à concevoir un programme technique spécifique aux semences de maïs doux au sein de l'Interprofession SEMAE. Une convention triennale 2025-2027 a été signée en 2025 et les premiers essais sont en cours.

En 2025, les travaux se sont concentrés sur :

- La gestion des talles avec des travaux bibliographiques sur le déterminisme physiologique et des essais au champ pour en faciliter le contrôle
- La protection des semences et des plantules contre les maladies telluriques pour identifier les agents impliqués et mettre au point des solutions



Source Avals-R. Doucet

Lancement des essais spécifiques semences de maïs doux en 2025

Les résultats seront présentés début 2026 et une réflexion est déjà en cours pour explorer de nouvelles thématiques dès 2026.

GESTION DES RISQUES UNE PRÉOCCUPATION CROISSANTE

Le caractère plus hétérogène des rendements observés depuis 2020 en France témoigne de la pression des aléas climatiques pour le maïs doux. Si l'étalement des semis sur une période de 3 mois permet de mieux lisser l'impact des aléas que sur d'autres cultures de maïs, il n'en demeure pas moins que le maïs doux doit pouvoir se doter d'outils de gestion des risques pertinents. Les contrats d'assurance récolte, secondés par des caisses de péréquation volontaires, sont jusqu'à ce jour le pilier de la politique de gestion des risques de la filière. Pour autant, les limites du système actuel se font jour depuis quelques campagnes, invitant ainsi la filière et l'AGPM à s'interroger sur les évolutions à apporter.

UN PREMIER ÉTAT DES LIEUX

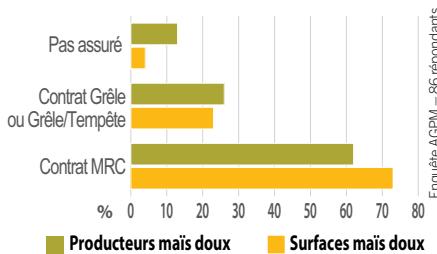
Pour poser les bases de cette réflexion, l'AGPM a conduit en mai 2025 une enquête auprès de producteurs de maïs doux afin de :

- Mieux cerner leurs pratiques d'assurance
- Mieux identifier les freins et leurs attentes
- Disposer de données pour conduire les réflexions nécessaires pour nourrir la réflexion

Les principaux enseignements obtenus auprès de 86 producteurs représentant 11 % des surfaces de production 2024 peuvent être résumés ainsi :

- Les producteurs souscrivent très largement des contrats d'assurance : 87 % assurent leurs cultures de maïs doux et au total 96 % des surfaces étaient assurées en 2024. La pratique la plus courante porte sur la souscription de contrats MRC (Multirisques Climatiques) comme le demandent souvent les industriels via les contrats.
- Les producteurs souscrivent majoritairement des franchises de 25 % pour les aléas (55 % des producteurs assurés MRC et 57 % des

→ La quasi-totalité des surfaces de maïs doux étaient assurée en 2024



surfaces) et dans une moindre mesure des franchises à 20 % (36 % des producteurs et 37 % des surfaces), signe que la couverture n'est pas totalement « optimisée » principalement pour des questions de coût.

- Les producteurs souscrivent des contrats avec des paramètres de rendements et prix assurés qui sont inférieurs aux paramètres de contrats et potentiels de production. Dans ce contexte, seuls 61 % des producteurs assurés sont satisfaits du rendement assuré en 2024.

DES ACTIONS CONCRÈTES À L'ÉTUDE

Il ressort de cette enquête une adhésion encore massive à l'assurance récolte mais qui semble s'éroder depuis quelques campagnes et qui conduit à identifier certains freins. Ce changement de perception se traduit par un taux de 41 % des producteurs qui déclarent que « la problématique assurantielle pourrait être de nature à me faire reconsiderer la poursuite de la culture de maïs doux sur mon exploitation ».

Le principal frein identifié, qui constitue donc un levier d'action pour l'AGPM, porte sur la méthode de calcul du rendement assuré (mentionné par les 2/3 des producteurs ayant exprimé une attente). La logique de rendement historique ou olympique pénalise les producteurs qui ont subi des aléas et ne peuvent donc plus assurer le potentiel

PROGRAMMES OPÉRATIONNELS PRENDRE EN COMPTE LES ATTENTES DU MAÏS DOUX

Depuis l'intégration du maïs doux dans les Organisations de Producteurs (OP) Fruits et Légumes (concerne 5 des 7 groupements de producteurs impliqués dans la production en France), l'AGPM Maïs doux a conduit en lieu avec ses membres, et en étroite collaboration avec le Cénaldi, un travail autour des fiches actions des Programmes Opérationnels (PO).

L'objectif de ce travail, toujours en cours, est de faire évoluer les dépenses éligibles pour mieux prendre en compte des demandes ou spécificités du maïs doux. Deux actions ont été conduites autour des mesures :

- « Moyens de lutte contre les intempéries pour s'adapter au changement climatique ». Depuis le 11 mars 2025, les dépenses pour l'éciage du maïs doux contre la verre sont éligibles (dépenses de main-d'œuvre coût de prestation). Cette demande était portée par l'AGPM.
- « Inter-cultures permettant la lutte contre l'érosion, l'assainissement et l'amendement des sols, en zone non vulnérable ». Une demande portée pour l'ensemble des légumes par le Cénaldi et AGPM Maïs doux a été transmise à FranceAgriMer pour étudier l'éligibilité de ces mesures aux zones vulnérables. La demande a été validée au Conseil Spécialisé FAM du 30 septembre 2025.

Ce travail doit désormais s'inscrire comme un travail de fond pour l'AGPM.

de rendement de leur culture. Associé à un prix subventionnable maximal de 114 €/t qui ne couvre plus les prix de contrat, les producteurs sont 35 % à déclarer ne pas être satisfaits du capital qu'ils peuvent assurer dans les contrats MRC subventionnés.

Ces résultats confortent la pertinence des actions de l'AGPM qui défend au niveau national et européen l'adoption d'un nouveau dispositif de calcul du rendement assuré qui pourrait prendre en compte les 3 meilleures années sur une période de 5 ans. L'AGPM défend également avec les autres associations spécialisées grandes cultures la revalorisation des prix barèmes subventionnables.

Enfin, un sujet spécifique à la culture du maïs doux est en cours d'expertise par l'AGPM. Il s'agit de la possibilité et de l'opportunité de faire évoluer la classification du maïs doux dans la réglementation régissant le fonctionnement des contrats d'assurance subventionnés.

